



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 93839

Texte de la question

Mme Annick Lepetit attire particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités quant au centre de documentation sur les drogues de l'hôpital Marmottan qui est menacé de fermeture. En effet, la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a décidé de ne plus financer le poste de documentaliste dudit centre créé il y a près de vingt ans. Aussi, il fonctionne aujourd'hui de manière provisoire grâce au soutien de son hôpital de rattachement. Ce centre de documentation fait pourtant partie intégrante du centre médical Marmottan qui est la plus ancienne et principale structure publique de soins pour toxicomanes en France. Reconnu internationalement, il rassemble 9 000 documents (livres, rapports de recherches, thèses, mémoires) consultés par de nombreux professionnels du monde entier. Il est aussi le seul centre de ce type à mettre en contact chercheurs, cliniciens et universitaires. Aussi, le motif invoqué par la MILDT n'est guère convaincant. En effet, elle appelle à la création d'une structure documentaire unique en Île-de-France entraînant ainsi la disparition du centre de documentation Marmottan. Si celle-ci est attestée, cela aura pour effet de remettre en cause tout le travail mené collectivement par les cliniciens, les chercheurs et les universitaires. En conséquence, elle lui demande s'il compte préserver ce centre de documentation et renforcer aussi les moyens consacrés à la lutte contre la toxicomanie et les pratiques addictives.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Lepetit](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93839

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4868